

## **COMPTE-RENDU REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES FETES**

### **Atelier participatif du 15 octobre 2015**

A la tribune

Céline Richet-Martin, Direction de la Voirie et des Déplacements, Mairie de Paris

Blanche Rivière d'Agostino, Direction de la Voirie et des Déplacements, Mairie de Paris

Céline Steiger, Traitclair

Vincent Tanguy, AME

Nombre de participants : 42

Céline Steiger accueille les participants et propose l'ordre du jour. Il s'agit de restituer l'atelier précédent qui consistait à préciser les aménagements attendus pour le coeur de place. Cinq secteurs avaient été identifiés pour lesquels un cahier de "prescriptions" a été remis à chaque table pour définir les ambiances de chaque secteur. Un deuxième temps sera consacré à l'anneau avec un point d'avancement proposé par la DVD.

#### **Temps 1 : Restitution du travail sur les 5 secteurs lors de l'atelier précédent**

Vincent Tanguy présente les conclusions pour chacun des secteurs. Le compte-rendu rend compte des échanges avec la salle.

#### **Secteur 1 : La placette Louise Thuliez**

Une participante demande pourquoi il faut augmenter la terrasse du tabac-café.

Vincent Tanguy explique qu'il ne s'agit pas de l'augmenter mais de la réorganiser. Il s'agit d'une proposition faite par certains participants, de manière à reporter la terrasse de l'autre côté du cheminement et à lui donner une place au soleil.

Une participante complète en indiquant que lors du diagnostic en marchant, il avait été noté que cet endroit constituait un véritable goulot d'étranglement, du fait de la faible largeur du passage et de la terrasse qui n'a cessé d'augmenter et de s'étaler sur l'espace public. D'ailleurs, elle indique que la proposition de déplacement est intéressante mais pas celle de son agrandissement.

Céline Steiger propose que le terme « développer » utilisé dans la présentation soit remplacé par "déplacer" ou "reconfigurer".

Sur la question du sol, un participant précise que les dalles ne sont pas satisfaisantes. Il évoque également les grilles autour des pieds d'arbres, qui sont glissantes. Céline Steiger indique qu'une table a retenu le fait de fleurir les pieds d'arbres comme premier élément de réponse.

Les dalles posent la question de la sécurité notamment autour du square où des personnes tombent. Fabiane Pizziani de la Mairie du 19<sup>e</sup> indique qu'une intervention aura lieu en novembre pour traiter la question des dalles qui se descellent.

Une question est posée sur le devenir des arbres de la placette. De manière générale, il existe un fort attachement aux arbres de la placette de la part des habitants même si Céline Steiger indique qu'une table a imaginé éclaircir la zone en supprimant quelques arbres. Ces personnes estimaient que la place était très ombragée, mais que la condition serait de replanter d'autres sujets ailleurs. Ils ont émis l'idée de conserver un double alignement d'arbres de manière à accompagner le cheminement piéton principal qui relie la maternelle de la rue des Bois au cœur de la place, le long des commerces. Vincent Tanguy précise que dans les discussions, à la marge, les participants n'étaient pas opposés au fait d'éclaircir certaines zones ou travailler sur certains sujets.

La végétalisation au sol, par des pavés enherbés, n'a pas retenu l'attention des participants qui de manière unanime indiquent que cette placette est très sollicitée notamment comme lieu de passage. La végétalisation a été préférée pour masquer des murs techniques... En termes de végétalisation, un participant indique que l'on peut délimiter les espaces avec des bacs ou des jardinières.

Une participante demande si la question de la visibilité du centre d'animation depuis la placette a été abordée ou demandée par les personnes ayant participé au précédent atelier. Vincent Tanguy note que cette question a bien été abordée mais sous l'angle des cheminements piétons. Une participante précise que son groupe a, du fait de la présence des arbres nombreux de la placette, souhaité s'orienter vers une signalétique permettant de lui donner une meilleure visibilité. Un participant indique que le fait que le bâtiment manque de couleur fait qu'il ne peut être un signal.

Un participant souhaite savoir si des lieux sont à privilégier pour végétaliser et garantir leur entretien ou s'il faut en mettre partout. Vincent Tanguy explique qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'entretien mais aussi d'une question de flux. La pérennité des végétaux est faible dans un espace qui concentre les cheminements piétons.

## **Secteur 2 : Les jardinières**

Vincent Tanguy indique que de nouveaux éléments sont apparus sur l'aménagement des jardinières, notamment concernant l'élargissement du passage au centre de celles-ci, demande qui avait émergé lors de la première phase de concertation. En effet, pour des questions de flux (vers le Monoprix, vers la Poste,...), l'agrandissement du passage ne semble plus aussi évident pour 3 tables sur 5, et 1 table pour qui cela faisait débat. La sécurisation des traversées doit se faire de part et d'autres des jardinières. La priorité étant plus de redresser les jardinières au niveau des angles pour faciliter les cheminements.

Une participante indique que si le passage n'est pas fréquenté aujourd'hui, c'est du fait de l'absence d'offre commerciale attractive au face (banque et opticien). Si un boulanger ou un boucher était à son débouché, les habitants passeraient par là. Une autre participante indique que ce passage est emprunté pour aller dans la tour Occident, chez les médecins et à la crèche. La sécurité est aussi en cause. Un participant indique que la rue Louise Thuliez doit impérativement être apaisée (30 km/h). Vincent Tanguy explique que le nombre de files circulées sera réduit et compatible avec le flux de véhicules observé aujourd'hui. De cette manière, la traversée sera moins longue et moins dangereuse. Concernant la réduction du gabarit de la rue Louise Thuliez, se pose la question des déménagements de la tour d'Orient. Vincent Tanguy indique que la largeur de chaussée (1 file de circulation et 1 file de bus) permettra de gérer ce type d'événements ponctuels. Ces détails seront regardés et précisés dans la phase de projet. Un participant propose de prévoir des zones de livraisons prévues à cet effet.

Le débat s'oriente ensuite vers les circulations automobiles. Un participant pose la question de savoir comment on doublera si la rue Louise Thuliez ne comporte plus qu'une file de circulation ? Céline Richet-Martin, de la Direction de la Voirie et des Déplacements à la Mairie de Paris explique que les comptages routiers indiquent qu'il y a une surcapacité de la voirie : les deux files de circulation ne sont pas utilisées et cela explique pourquoi les automobilistes vont vite, car il y a de la place. Il est plus important de redonner cet espace aux piétons plutôt qu'aux voitures qui n'en ont pas besoin. Une participante continue en indiquant qu'il faut travailler à un vivre ensemble entre les flux piétons et les flux voitures. Le but d'une traversée facile n'est pas de le faire en voiture. Il faut pouvoir limiter la vitesse pour que les piétons n'en souffrent pas. L'apaisement en réduisant la largeur de la chaussée

est pour éviter que les voitures doublent. Il ne s'agit pas de les enlever mais qu'elle ait une vitesse qui correspond à celle de la ville et il n'y a pas de nécessité de doubler en ville.

### **Secteur 3 : La fontaine et ses abords**

Lors des ateliers, il a été noté le potentiel de cet espace. Celui-ci pose aujourd'hui question, notamment son entretien, la mise en eau, la propreté. Cet espace est actuellement très sollicité du fait de la tenue du marché. Pour autant, il a vocation à être destiné aux enfants et il est impératif qu'il soit nettoyé régulièrement.

Tous les participants sont d'accord pour dire qu'il s'agit d'un espace pour les petits, les enfants et les parents. Cet espace fait l'interface entre l'espace clos que constitue le square et l'agora centrale. Les participants sont d'accord pour affirmer la présence de l'eau et l'amplifier (dans la fontaine ou de nouveaux jets d'eau).

L'élargissement et l'amélioration de l'escalier constituent un enjeu important du réaménagement. Les propositions consistent à lui donner plus d'ampleur, le sécuriser et le mettre en lumière. D'ailleurs, l'idée d'y implanter un toboggan a été largement plébiscitée pour renforcer le côté ludique de l'escalier. Toutefois, ces aménagements sont à penser au regard du marché qui se développe à proximité immédiate. Il faudra faire attention à l'interface avec le marché, et veiller à son entretien.

Des participants ont également souhaité donner plus d'ampleur à cet espace ludique en y intégrant l'ombrière. Son usage pourrait alors être détourné et devenir un espace de jeu.

Un participant demande si le manège restera, rappelant que cette place s'appelle la place « des Fêtes ». Céline Steiger explique que le manège est un sujet qui fait débat. De manière générale, les participants indiquent que le manège est utile et génère une animation. Cependant sa localisation et son aspect posent question. Plusieurs groupes ont souhaité le voir relocalisé mais personne n'a su réellement où il fallait l'implanter. Un groupe a proposé de le repositionner éventuellement devant les commerces, à côté de l'ombrière. Un participant dans la salle, propose à côté de la pyramide. Céline Steiger rappelle que la concertation a fait émerger à plusieurs reprises que l'espace central devait être modulable et l'installation d'un manège figerait les usages sur cet espace.

Un participant continue en indiquant que sur cet emplacement, il y a l'antenne de police. Le derrière de l'escalier, la cour anglaise pose une vraie question de propreté. Cet espace est-il public ? Qui doit l'entretenir ? Par ailleurs, un autre problème existe puisque la façade de l'antenne de Police côté place, matérialisée par des grilles et des rideaux de fer, ne participent pas à l'animation de l'espace central. Les grilles sont toujours fermées. "On ne peut le laisser dans cet état là. Une amélioration doit être faite sur ce point, ouverture ou non, végétalisation..." Sur cette question, Céline Steiger explique que ce problème avait été soulevé précédemment par les habitants du quartier et relayé à la Préfecture de Police. A l'époque, les représentants de la Préfecture de Police associés à la démarche de concertation, avaient indiqué qu'ils se renseigneraient sur les faisabilités de réorganiser leurs locaux. A ce jour, les services de la Ville n'ont pas eu de retour et proposent de les solliciter à nouveau.

Sur la cour anglaise, plusieurs personnes ont proposé de clore l'entrée pour éviter les allers et venues. Une personne complète, en indiquant que, sur les usages, les gens urinent derrière la fontaine et non dans la cour anglaise. Un participant indique que son groupe avait proposé une fermeture uniquement la nuit de cette cour anglaise et pour l'animer, la journée, de réaliser un mur d'escalade. Une participante mentionne que cette cour anglaise est un espace privé.

Une participante pose à nouveau la question de l'interface entre la fontaine et le marché. Le marché devant accueillir une 3<sup>ème</sup> rangée d'étals, l'aménagement d'un espace ludique et d'un toboggan ne va-t-il pas créer un conflit d'usages ? Vincent Tanguy confirme qu'il s'agit d'une des inquiétudes qui a été notée lors de l'atelier précédent. Il complète en précisant que la 3<sup>ème</sup> file est une hypothèse qui doit être retravaillée. L'objectif étant de trouver une configuration optimum pour les marchands, un travail sera réalisé avec les marchands et les exploitants.

Un participant indique qu'à sa table, le pôle ludique a été identifié à cet endroit avec un toboggan, plus de jeux d'eau. La cour anglaise peut être fermée le soir, accueillir un mur d'escalade pour des usages en journée. Les enfants pourraient récupérer cet espace, un usage serait retrouvé à cet endroit. Et du point de vue des nuisances sonores, un espace dédié aux enfants ne génère pas de problème pour les riverains car les activités se tiennent en journée. Tous s'accordent pour dire que seule la fermeture limitera la fréquentation de cet espace par les enfants le soir.

#### **Secteur 4 : les seuils des commerces et l'allée plantée vers la rue Henri Ribière**

Vincent Tanguy rappelle les caractéristiques de ce secteur (passage, recoin, alignement d'arbres, jardinières, commerces). Les participants l'identifient comme un lieu de passage (accès aux logements et aux commerces) mais aussi comme un lieu qui a un potentiel pour les rencontres. Il s'agit, selon les participants à l'atelier, de trouver des assises. D'autres personnes considèrent également qu'il s'agit d'un des rares espaces de pleine terre qu'il faudrait végétaliser. Le sujet des assises pose la question des conflits d'usages avec les riverains qui ont peur de voir leur tranquillité remise en cause.

Une participante indique que les vélos et les motos empruntent le passage Compans, ce qui est très dangereux. Il faudrait pouvoir limiter les circulations à cet endroit.

Vincent Tanguy indique que le sujet de la couverture du passage fait débat : ouverture par suppression de la toiture actuelle ? ou couverture maintenue mais remplacée par une verrière ? . L'objectif reste partagé de reconquérir ce passage, le rendre plus lumineux, plus attractif.

Sur la circulation des deux-roues, le passage pour rejoindre l'allée Jean Quarré est aussi mentionné. Cette question n'est pas simple à traiter. Un participant indique qu'une végétalisation conquérante pourra limiter les circulations des deux-roues motorisées. Un autre participant rappelle que la végétation était très présente sur la place en 1974 (pelouse à la place de la pyramide, devant les commerces...), il faut s'en inspirer. Un autre regard est porté par une participante qui apprécie les usages actuels sur l'allée qui mène à l'ancien lycée Jean Quarré, tels que les enfants qui font du roller, de la trottinette. "Il ne faut pas tout fermer dans l'aménagement".

Une participante est surprise de voir les rodéos se poursuivre sur la place, puisque sont en cause des mini-motos, des véhicules non-autorisés, non assurés, sans compter que les jeunes propriétaires conduisent sans casque. « J'ai du mal à comprendre que la Police ne saisisse pas ces véhicules ! ». Cette participante constate que la Police est de moins en moins présente sur la place. Il s'agit pourtant de la seule solution pour assurer la sécurité, selon elle.

Une autre participante revient sur la volonté de « neutraliser les circulations » à cet endroit. La végétalisation peut-être une bonne chose, par contre, ne pas oublier que cette allée sera l'accès à la future médiathèque. Il faut anticiper ces flux qui vont se développer. Et l'aménagement avec des chicane n'est pas forcément "une bonne solution car pour les poussettes et les vélos, c'est compliqué". Elle indique que le passage Compans est d'ailleurs très pratique pour traverser la place à vélo. Ce à quoi répond une participante qu'il s'agit d'un passage pour les piétons et que les vélos sont interdits sur cette portion. Il n'y a pas d'aménagement cyclable. Selon elle, cela génère des conflits d'usage avec les piétons. La cycliste répond que tout est fait en bonne intelligence. Elle en profite pour poser la question de la traversée de la place à vélo.

Une participante souligne un antagonisme entre le souhait d'avoir une place ouverte sur l'extérieur pour éviter l'effet « forteresse » (objectif issu du premier travail participatif), et la volonté de fermer les accès par la végétalisation ou des chicane pour limiter les usages déviants. La visibilité de la place est essentielle, la vue sur le centre d'animation aussi. Il faut qu'on voie ce qui se passe au milieu de la place.

Vincent Tanguy explique qu'il est possible d'imaginer de végétaliser devant les commerces pour limiter la grande continuité vers Jean Quarré. Il est également possible d'aménager le linéaire par des séquences différentes. Vincent Tanguy confirme qu'il y a une nuance, un équilibre à trouver entre une ouverture pour plus de visibilité et la nécessité d'empêcher un certain nombre de comportements.

Les problèmes des deux-roues relèvent de l'éducation. Nous n'allons pas avoir recours à des solutions d'aménagement type chicane qui ne sont pas satisfaisantes alors que les rodéos et les circulations deux-roues sont le fait d'une poignée de jeunes. Pourquoi compliquer la vie des personnes qui passent ici alors que c'est un passage très fréquenté ?

Le passage Compans mériterait d'être plus large. Les commerçants s'étalent sans compter que les façades sont opaques. Il n'existe aucune visibilité sur ce passage.

### **Secteur 5 : le Cœur de place**

Le cœur de place est identifié comme un lieu ludique, pour les enfants, pour les adolescents, ouvert et modulaire. La suppression de la pyramide est actée mais se pose la question du maintien d'une scène au centre, ce à quoi les participants ont indiqué qu'ils n'étaient pas favorables. Une scène sera appréciée mais à condition qu'elle soit éphémère. Ce cœur de place doit être, selon les participants, un espace dégagé.

Des demandes sur la nécessité de mieux éclairer la place et notamment la volonté d'accompagner les cheminements piétons par un éclairage fonctionnel. L'éclairage esthétique peut être mis en place dans la limite de la gêne des riverains.

Un débat sur le sol et les pratiques qu'il peut générer met en lumière la question du voisinage. Par exemple, les espaces de sport urbain versus la tranquillité du voisinage de la place. Les participants sont plutôt pour le maintien de la différenciation des espaces, des reliefs, indiquant qu'un espace uniforme perd l'échelle humaine de la place. Cela se traduit par le maintien des emmarchements et la nécessité d'amplifier l'encadrement par de la végétalisation au sud, par des assises pour que les parents puissent s'asseoir pendant que les enfants jouent. Un groupe a proposé de faire de l'espace central une scène et les gradins seraient le lieu pour s'asseoir et regarder les spectacles à la façon d'un amphithéâtre.

Une participante demande que l'équipe-projet "pense à des formes arrondies". Elle poursuit en évoquant la marche exploratoire. Il avait été expliqué que la pyramide permettait de redimensionner la place par rapport à la hauteur des immeubles, les escaliers permettent aussi de cheminer jusqu'aux immeubles. Qu'est-ce qui remplacera la pyramide pour les rapports d'échelle et quid de la culture de façon pérenne ? La réintroduction d'œuvre d'art peut être compliquée mais elle propose d'envisager des murs d'expression à l'image de celui de la rue de Belleville. Des espaces à mi-hauteur pour apporter un peu de culture.

Un participant indique que son groupe a émis le souhait de voir s'implanter un kiosque associatif sur la place. Celui-ci n'intervient pas dans la présentation. Céline Steiger indique que l'équipe concertation a traduit cartographiquement les propositions des groupes. Ils seront intégrés dans le compte-rendu qui sera transmis par mail à tous les participants. Une participante complète en rappelant la nécessité de donner plus de visibilité aux associations de la place des Fêtes. Aujourd'hui la Maison de la place des Fêtes est difficile d'accès et peu visible depuis la place alors que le local devrait être central.

Sur le sol, une participante se dit « peu convaincue » par le fait de conserver les pavés. Ils ont une connotation routière et sont moins en adéquation avec le fait de piétonner l'espace. Elle indique que malgré le coût que cela pourrait engendrer, elle souhaite exprimer ce souhait qui lui semble important de mettre en place une aire piétonne sur la partie centrale. Elle précise que le fait de conserver les pavés ne marque pas symboliquement le changement.

Une autre personne revient sur l'idée qui avait été portée pendant la première phase de concertation, d'avoir un café associatif, à côté des jardinières, sur un espace ensoleillé, complété d'un lieu ludique comme ce qui a été fait Place de la République. Ces éléments sont porteurs d'animation sur la place et de manière quasi permanente dès qu'il fait beau. "Un signe fort". "Concernant la Maison de la Place des Fêtes, celle-ci fait partie de la formulation sur ce qu'on espère obtenir sur l'espace rénové du lycée Jean Quarré, comme la médiathèque, ou sur l'annexe de la rue du docteur Potain. Il est nécessaire d'avoir un lieu pour que les associations puissent mener leurs activités".

Le centre de la place va être fermé à la circulation. Côté marché, comment interdit-on les voitures sur l'espace central ? Blanche Rivière indique qu'il faut maintenir la voie qui contourne le square pour que les marchands du marché puissent décharger leurs marchandises et leur matériel au niveau de leur stand. Avec ces contraintes, les services de la DVD essaient trouver des solutions pour interdire toute circulation mais aujourd'hui les pistes identifiées à ce jour ne sont pas suffisamment avancées pour les exposer. Une participante demande si des plots sont envisageables. Blanche Rivière indique que ces dispositifs posent des problèmes d'exploitation et ce n'est pas une solution que la Direction de la Voirie et des Déplacements mettra en place. Sur le cœur de la place, il ne doit plus y avoir de voitures. Une participante demande où se gareront les camions des marchands, s'ils ne peuvent se garer sur la place. Céline Richet-Martin indique qu'un travail avec les services concernés de la Ville de Paris est en cours pour que les marchands puissent déposer leurs marchandises. Le stationnement se redéployera autour de la place. Le linéaire de marché est conservé.

Un participant déplore l'absence de librairie, de kiosque, indiquant qu'une dimension culturelle pérenne est à travailler. Il précise qu'on doit pouvoir se sentir bien et en sécurité sur la place.

Le réaménagement doit permettre d'être mieux sur la place, et doit permettre de la rendre animée. Cette participante explique qu'à choisir entre un changement de sol et la mise en place de kiosque, une offre de jeux, des jets d'eau qui fonctionnent, c'est-à-dire un budget de fonctionnement, elle choisit l'animation. Le problème de la Place des Fêtes n'est pas un changement de sol. Si le budget le permet pourquoi pas, mais il ne constitue pas une priorité.

La participante pose alors la question du budget : est-il connu ? Céline Steiger indique que celui-ci n'est pas encore connu. D'ici la fin de l'année, les 7 places faisant partie du projet « réinventons nos places » (Bastille, Fêtes, Gambetta, Italie, Madeleine, Nation et Panthéon) feront l'objet d'une présentation à la Maire de Paris. Des scénarios issus de la concertation seront proposés, à l'issue de quoi un arbitrage sera fait. A priori, le budget sera connu en début d'année. Sur ce sujet, une participante insiste sur le fait que le budget de fonctionnement doit faire partie intégrante du projet pour faire vivre la place dans le temps.

Un participant demande si le projet prévoit une signalétique pour faire connaître l'offre culturelle du théâtre de Verre, le centre d'animation, les activités proposées par les associations, les prochaines scènes sur la place, les prochains films en plein air,... Céline Steiger répond que les demandes à ce jour, en matière de signalétique concernaient principalement la nécessité d'orienter et de signifier les lieux. Cette proposition peut tout à fait être soumise comme dispositif à prévoir sur la place. Vincent Tanguy complète en indiquant que le premier cycle de concertation avait fait émerger un certain nombre d'enjeux (le passage Compans, la signalétique, les jardinières...). Ceux-ci sont inscrits dans les éléments de programme à travailler dans le cadre du projet. Le précédent atelier consistait à savoir comment on aménage, en parlant de mobilier, de matériaux.

Un participant pose la question de la sécurité des immeubles. Comment accèdent les pompiers aux immeubles ? Vincent Tanguy précise qu'un projet ne peut pas déroger à la réglementation des Pompiers. Les véhicules de pompiers ont des hauteurs de roues qui leur permettent de franchir des gabarits de trottoirs. Blanche Rivière indique que les services de la Ville ont rencontré les pompiers et qu'ils étudient les cheminements les plus commodes pour eux. Les pompiers donnent leur avis et leurs consignes pour tout projet urbain. Le participant demande quels sont les chemins qui seront empruntés pour assurer la sécurité des bâtiments. Vincent Tanguy indique que, dès qu'ils seront connus, ces informations seront communiquées. Il est rappelé que ce sont des immeubles de grande hauteur et qu'à ce titre, les pompiers ne stationnent pas au pied des façades puisque les bâtiments sont équipés de colonne sèche. Il faut cependant qu'ils puissent stationner à proximité pour pouvoir accéder aux immeubles, ce qui sera garanti dans le projet.

Un participant s'inquiète de voir toujours des voitures garées au cœur de la place. Vincent Tanguy explique que Place de la République aucune voiture ne monte sur les trottoirs pour se garer sur l'aire piétonne. Céline Steiger précise aussi que le projet devra faire en sorte que la voiture ne puisse plus trouver sa place. Des habitudes se sont créées avec les véhicules des forains qui se garent au centre de la place. Demain, ils n'auront plus cette possibilité. Demain, d'autres habitudes seront prises, l'animation et les usages sur la place donneront lieu à plus de tensions piétonnes et moins de

divagation de voitures. Des aménagements auront la possibilité de contraindre les véhicules à ne pas entrer sur cet espace-là.

## **Temps 2 : Principes d'aménagement des voies de l'anneau**

Céline Steiger propose de passer à la présentation de l'avancement des réflexions sur l'anneau. Céline Richet-Martin revient sur les principes d'aménagement de la voirie envisagés. Des plans et des coupes sont présentés indiquant la réorganisation de la voirie pour chaque rue qui constitue l'anneau.

Suite à la présentation, un deuxième temps d'échanges est proposé.

Une participante rappelle qu'en 1980, l'implantation du marché sur la rue Augustin Thierry n'a pas fonctionné. Céline Richet-Martin indique qu'il s'agit d'un autre contexte et qu'aujourd'hui, il s'agit d'un aménagement global qui est proposé.

Une participante revient sur le schéma proposé pour la votation indiquant que le marché se déployait sur toute la rue Augustin Thierry mais qu'une portion était supprimée devant les entrées de parking et la Préfecture. Céline Richet-Martin répond qu'il n'y a pas d'interruption du marché depuis le square, seulement devant les accès aux parkings. La préfecture n'a pas fait part de remarque particulière sur l'implantation du marché devant son local. Par ailleurs, dans la précédente phase de concertation, une proposition consistait à ce que le marché ne fasse plus le tour du square pour se redéployer sur les rues Augustin Thierry et Henri Ribière. Cette proposition avait été abandonnée dans la mesure où les participants à la concertation avaient témoigné un fort attachement à la boucle du marché autour du square.

Un participant demande ce qu'il en est de l'armoire électrique. Céline Richet-Martin indique qu'elle sera prise en compte dans le détail et dans la disposition des étals, sachant qu'elle précise qu'il sera possible de longer les façades de la rue Augustin Thierry.

Dan Lert, adjoint au maire, rappelle que lors de la précédente phase de concertation, d'autres options qui avaient été étudiées. Il poursuit évoquant les zones de rencontres à 20 km/h. Cet aménagement a été réalisé aux abords de Secrétan, et le juge très intéressant. Selon lui, cet aménagement pourrait trouver sa place aux abords du collège dont l'entrée sera réorientée côté rue Henri Ribière. Il évoque d'autres aménagements comme des passages piétons en nombre plus important, l'apaisement de l'automobile, le double sens qui permettrait de réduire la circulation et apaiserait l'anneau. Il précise toutefois que la réflexion doit être portée sur un schéma d'aménagement global permettant une cohérence entre l'anneau et le coeur de place dans un objectif d'apaisement. Céline Richet-Martin rappelle que dans les séances de concertation précédentes, les options de contre-sens automobiles n'avaient pas été retenues d'où la proposition de maintenir un sens unique de circulation et une file de circulation générale. Le double sens est uniquement prévu pour les vélos, ce qui est le cas pour une zone 30. Elle rappelle aussi que le projet d'aménagement est en cours d'étude et que d'autres options peuvent encore être étudiées.

Un participant souligne la "bonne idée d'avoir mis les passages piétons sur Louise Thuliez à l'angle de la Poste et du Monoprix ». Cet ajout de deux passages piétons est important pour faire ralentir le trafic automobile. Les voitures respectent les passages piétons. Il dénote toutefois, une amélioration qui ne figure pas dans la proposition de la DVD à savoir le trottoir à l'angle de la Poste qui mériterait d'être élargi, sur Compans nord car très fréquenté par les enfants qui se rendent à l'école.

Une participante fait noter que le passage Compans n'est pas indiqué sur le plan. Il ne faut pas l'oublier et si possible l'élargir.

Un participant pose deux questions :

- concernant les « haricots » (les îlots) au milieu de la chaussée aux carrefours, vous en avez supprimé un mais pourquoi les deux autres ne sont pas traités ?

- concernant les jardinières, l'élargissement est peu utile car les flux se concentrent vers la Poste et le Monoprix. La multiplication des passages piétons compliquait la circulation et il est nécessaire de suivre les traversées naturelles. Dans la salle, cette question fait débat.

Concernant les îlots refuges, Blanche Rivière indique que la DVD a réalisé des esquisses pour voir comment on pouvait couper la voie, et pour des questions de girations de bus, au niveau du carrefour Crimée, cela était très compliqué. Les participants dans la salle ne comprennent pas et préféreraient que l'îlot refuge soit rattaché à la place des Fêtes, côté square.

Blanche Rivière complète. En effet, les flux et de circulation entre la rue de Crimée et le square, la forme historique du square, le dénivelé compliquent la réflexion et rend difficile tout aménagement. Ce qui est proposé ici permet de créer une placette au pied des commerces et redonner de la place aux piétons dans un espace sans contrainte de dénivelé.

Les participants déplorent le fait qu'un îlot refuge subsiste. Une participante indique qu'elle est sensible à l'argument sur le dénivelé mais que sur l'aspect historique, le respect de l'histoire des années 1970 était quand même assez limité, place des Fêtes. Cette même participante indique que l'aménagement ne doit pas forcément être en triangle. D'autres participants indiquent que cela créerait une place pour les banques.

Blanche Rivière rappelle que l'idée est de ralentir les flux de circulation au débouché de la rue de Crimée. Pendant la marche, il avait été indiqué que la circulation était importante et qu'il fallait casser la circulation. Une personne demande s'il y aura des feux tricolores. Céline Richet-Martin indique que des feux seront positionnés bien évidemment. Il s'agit ici d'un schéma.

Concernant l'îlot refuge côté rue Compans, une participante met au défi la DVD de faire passer les piétons par l'îlot et ce malgré de nouveaux passages piétons.

Il est noté que le raccrochement de l'îlot refuge à la placette Thuliez est une bonne solution et qu'il est nécessaire de cogiter sur la partie sud de manière à, pourquoi pas, agrandir le square de la Lanterne.

Blanche Rivière rappelle l'enveloppe budgétaire pour ces projets de réaménagement. Elle fait noter que parallèlement, il existe une réflexion sur le local de Speedy et que le lien entre le passage Compans et la rue de Belleville est travaillé.

Un participant déplore de son côté, l'absence d'aménagement au niveau du carrefour Crimée d'autant que c'est le passage pour le Jardin des Buttes Chaumont. Et l'îlot refuge, vient ajouter un caractère routier à l'aménagement.

Une participante se dit attentive au devenir des « haricots » précisant qu'elle ne connaît pas le budget pour la place des Fêtes, mais qu'il est important de réfléchir à ça.

Céline Steiger remercie la salle de sa participation. Concernant les prochaines échéances, Céline Richet-Martin rappelle le travail engagé sur la place des femmes dans l'espace public et indique que d'autres réunions auront lieu dans les mois à venir.